



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(article L. 181-10-1 du code de l'environnement)

**AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET PERMIS DE CONSTRUIRE,
présentés par la société SNC PARAY DC**

PROJET D'IMPLANTATION D'UN DATA CENTER À PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)

PROJET :

La société SNC PARAY DC (groupe HINES), dont le siège est situé 66 avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), a déposé des demandes en vue de la création et de la mise en exploitation d'un centre de données informatiques (data center), au 1 avenue du Maréchal Devaux, sur la commune de PARAY-VIEILLE-POSTE (91550), après démolition partielle des bâtiments existants et dépollution du site.

Ces demandes concernent les procédures suivantes :

• une demande d'autorisation environnementale intégrant :

- une demande d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), incluant un classement au titre de la directive relative aux émissions industrielles (IED),
- une demande d'autorisation relative aux émissions de gaz à effet de serre,
- une demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre du code de l'énergie,
- une demande de déclaration au titre de la loi sur l'eau,

• une autorisation d'urbanisme :

- demande de permis de construire n° 091 479 25 30027, pour la construction d'un centre de données, la création d'un pôle tertiaire, et la démolition de la majeure partie des bâtiments existants.

Le site d'une surface totale de 29 655 m², composé de différents bâtiments, comprendra : data center, espace tertiaire et logistique, groupes électrogènes, sous-station électrique et construction annexe, zone réservée à la valorisation de la chaleur fatale, aménagements extérieurs imperméables et perméables, et également éléments enterrés.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3110 et 1436-1 de la nomenclature des ICPE.

DEMANDE D'INFORMATION AUPRÈS DE L'EXPLOITANT :
courriel : ParayEnquetePublique@hines.com

CONTENU DES DOSSIERS :

Le dossier comprenant la demande d'autorisation environnementale et notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, et l'étude de dangers, ainsi que la demande de permis de construire, est consultable sur le site internet ci-dessous.

CONSULTATION :

Dans le cadre de la phase d'examen et de consultation de la demande d'autorisation environnementale, une consultation du public par voie électronique est ouverte du :

LUNDI 24 AOÛT AU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 INCLUS
sur le site internet dédié : <https://www.consultation-dc-paray.fr/>

Cette consultation sera interactive : les avis des services co-instructeurs, des collectivités territoriales concernées et les réponses éventuelles du porteur de projet aux avis ou aux observations du public seront mis en ligne sur le site internet dédié au fur et à mesure de leur émission.

M. Joël EYMARD, ingénieur en chef chez aéroports de Paris en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette consultation. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Henri MYDLARZ, commissaire enquêteur suppléant.

Conformément aux dispositions du II de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier soumis à la présente procédure peut être consulté sur support papier sur demande présentée dans les conditions prévues par l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :

La réunion publique d'ouverture, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra en présence du porteur de projet, **lundi 7 septembre 2026 à 20h**, Mairie de PARAY-VIEILLE-POSTE – Salle du Conseil – 8 place Henri Barbusse 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE.

La réunion publique de clôture est fixée au **jeudi 19 novembre 2026 à 20h**, à la même adresse.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

- **mardi 22 septembre 2026 de 15h à 18h**, à la Salle Colbert - 85 avenue Paul Vaillant Couturier 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE.
- **mercredi 14 octobre 2026 de 14h30 à 17h30**, à la même adresse.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

Pendant la durée de la consultation, les observations et propositions du public pourront être formulées soit :

- sur le registre électronique accessible à l'adresse : <https://www.consultation-dc-paray.fr/contribuez>
- par courrier électronique, reçu jusqu'au 25 novembre 2026 avant minuit, à l'adresse : consultation-dc-paray@registre-dematerialise.fr
- par courrier reçu jusqu'au 25 novembre 2026 et adressé à : Préfecture de l'Essonne – DCPAT – BUPPE – TSA 51101 - 91010 EVRY-COURCOURONNES CEDEX
- lors des réunions publiques et des permanences

Les observations et propositions transmises par écrit seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site dédié à la consultation.

RÉSULTATS :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus dans un délai de 3 semaines après la clôture de la consultation et seront consultables sur le site internet.

DÉCISIONS :

La préfète de l'Essonne statuera par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale. Le maire de PARAY-VIEILLE-POSTE rendra sa décision sur le permis de construire.